

Dossier de consultation

**Bornage sur les sites « zones humides » gérés par le
CEN Champagne-Ardenne**



Année 2026

Dossier de consultation

Références internes	ZHAESN.BORNAGE
Programme / Projet	Bornage sur les sites « zones humides » gérés par le CEN Champagne-Ardenne
Type de consultation	<input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures <input checked="" type="checkbox"/> Services
Maîtrise d'ouvrage	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne 9 rue Gustave Eiffel 10430 - Rosières-près-Troyes Tel : 03.25.80.50.50 Mél : consultation@cen-champagne-ardenne.org
Date réalisation document	16/12/2025
Date limite de réception des propositions	15/01/2026



Sommaire

1.	Préambule	4
2.	Contexte et objectifs des opérations	4
3.	Prescriptions générales	4
3.1.	Relations avec le maître d'ouvrage	4
3.2.	Réalisation de la prestation.....	4
3.3.	Sécurité et signalisation pendant l'étude.....	5
3.4.	Délimitation et accès au site d'étude	5
3.5.	Période de réalisation de l'étude	5
4.	Description détaillée des opérations à réaliser.....	6
5.	Informations complémentaires.....	8
6.1.	Principaux critères de sélection	9
6.2.	Offre du candidat	9
6.3.	Modalités d'envoi des offres	9

1. Préambule

Dans le cadre des obligations de mise en concurrence exigées par ses partenaires institutionnels et financiers, le CENCA, maître d'ouvrage de ce programme, lance une consultation auprès de plusieurs candidats.

Le présent dossier de consultation fixe les attendus et clauses à respecter pour mettre en œuvre les actions de bornage dans les meilleures conditions et répondre aux objectifs du CENCA.

2. Contexte et objectifs des opérations

Le CENCA souhaite avoir une vision précise des emprises sur lesquelles il présente une maîtrise foncière ou d'usage. Pour cela il planifie régulièrement des opérations de délimitation physique des parcelles cadastrales conventionnées.

Cette consultation concerne les études **de bornage physique des zones humides remarquables de champagne Ardenne**.

Ce type d'étude demande une expérience reconnue dans :

- La localisation des emprises cadastrales sur le terrain

Les cartes des périmètres des sites gérés sont disponibles sur demande auprès du CENCA.

3. Prescriptions générales

3.1. Relations avec le maître d'ouvrage

Le prestataire devra se tenir en étroite relation avec le Conservatoire pour recueillir tous les renseignements nécessaires pour la bonne réalisation des études.

Toute modification du protocole d'étude par le prestataire devra-être en amont communiquée au maître d'œuvre et ne pourra être effectuée sans son accord.

Le Conservatoire réalisera des visites régulières durant les phases de terrain avec la présence des acteurs intervenant sur le site s'ils le souhaitent. Ces visites permettront de constater l'état d'avancement de l'étude et d'initier les échanges sur les questionnements posés.

3.2. Réalisation de la prestation

Le prestataire reconnaît avoir pris connaissance des contraintes afférentes au milieu : les accès, la nature du sol, la surface du terrain, la fréquentation du site, le pâturage, les réseaux...

Le prestataire devra réaliser toutes les opérations indispensables au parfait achèvement des études, quand bien même ils ne seraient pas expressément mentionnés dans son offre, dès lors qu'ils sont nécessaires au travail requis dans les règles de l'art.

3.3. Sécurité et signalisation pendant l'étude

L'entrepreneur prendra toutes les mesures pour protéger les personnes et les biens durant toute la durée de l'étude. Il devra mettre à disposition tout matériel nécessaire à la protection individuelle et signalisation temporaire de ses équipements.

Tous les matériels utilisés doivent être en bon état de fonctionnement. Ils doivent respecter les normes européennes de construction et de mise en service. Tous les engins nécessitant un contrôle par un organisme de sécurité doivent être à jour avant et pendant toute la durée du marché. Tous les engins nécessitant un certificat d'aptitude devront être conduits par du personnel certifié et autorisé, pour se faire le titulaire devra se référer au Code du Travail.

Pendant toute la durée de la prestation et jusqu'à leurs réceptions par le donneur d'ordre, le prestataire devra garantir, à ses frais, tous les matériels de tout vol, détériorations, dégradations, destructions de toute nature sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de ce fait au Conservatoire.

3.4. Délimitation et accès au site d'étude

Les emprises d'intervention sur le terrain seront définies par le CENCA en accord avec l'entrepreneur avant de démarrer toute action sur le site.

Des voies carrossables existent pour se rendre sur le site, ces chemins ne devront en aucun cas être détériorés. Lors de la réalisation de l'étude, la circulation des véhicules et engins ne devra pas gêner l'utilisation de ces chemins, ceux-ci devront être maintenus en bon état lors de l'étude et permettre le passage des utilisateurs.

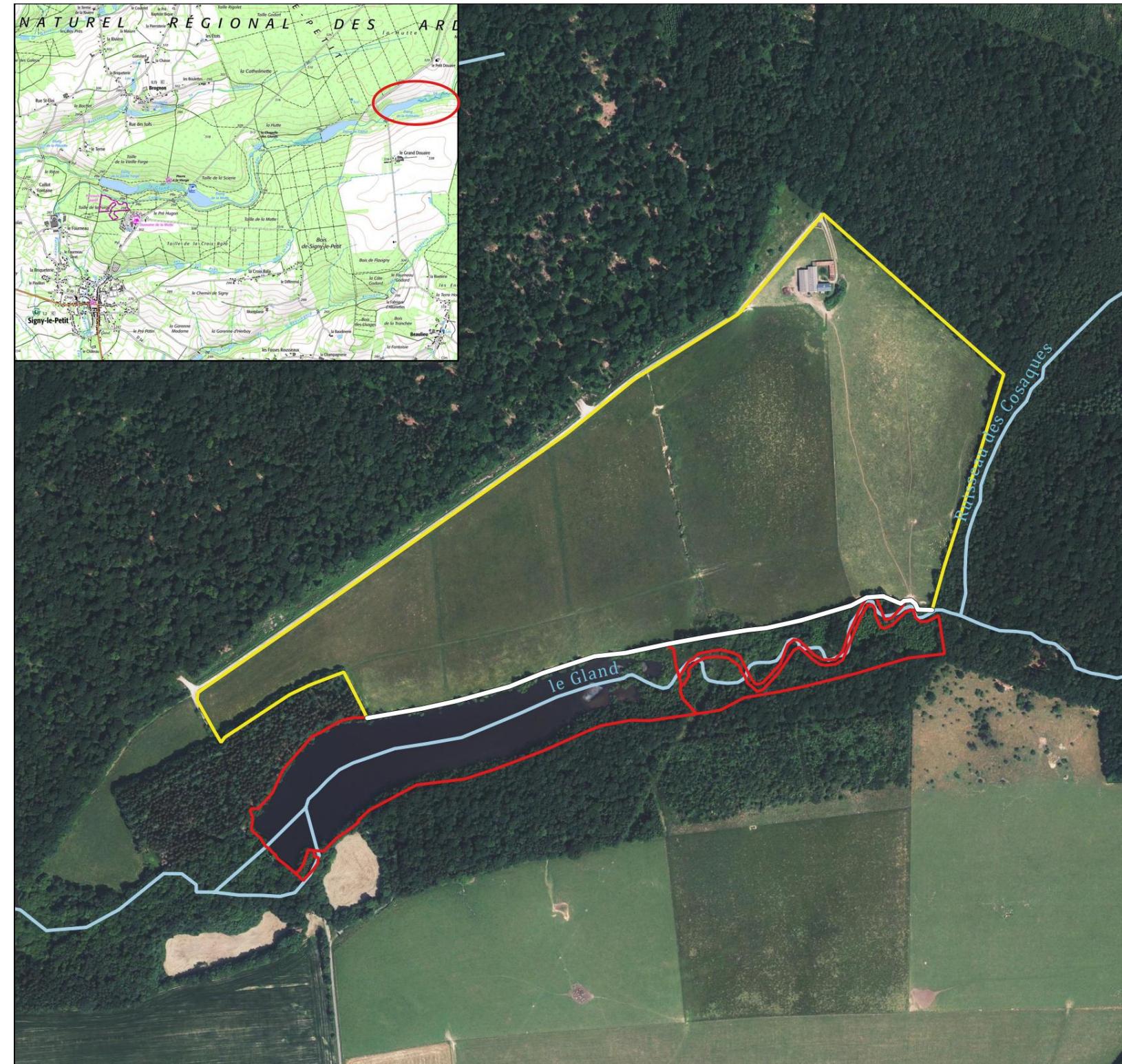
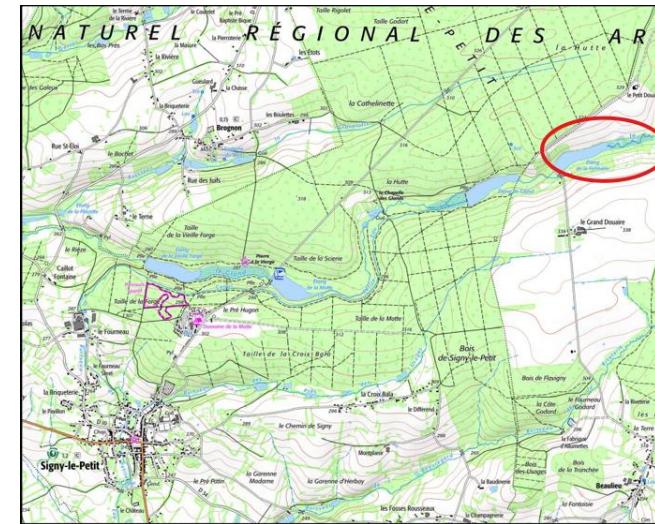
3.5. Période de réalisation de l'étude

L'étude devra être réalisées impérativement dans la temporalité définie pour chaque opération (cf. « Période d'intervention » dans le paragraphe description détaillée des opérations).

Le prestataire s'engage à fournir les livrables et facturer au CENCA sa ou ses prestations avant le **31/12/2026**.

4. Description détaillée des opérations à réaliser

Intitulé opération	Bornage de l'étang de la Fermière (délimitation des berges Nord)
Site(s) concerné(s)	Etang de la Fermière
Resp. opération	Célestine Greusard
Contexte et objectifs	L'étang de la fermière est géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne depuis 2023. Les berges de l'étang de la Fermière sont en limite de parcelles. L'objectif de l'opération est de définir les limites précises de la propriété gérée par le CENCA.
Cible(s) patrimoniales	/
Description	<p>Bornage de la limite entre les parcelles suivantes (commune de La Neuville-les-Beaulieu, préfixe 054) :</p> <ul style="list-style-type: none">- A54, A55 et A56 gérée par le CENCA ;- Et la parcelle voisine ZA2. <p>Cette délimitation au nord de l'étang de la fermière concerne environ 800 ml (cf carte).</p>
Documents à fournir à la fin de l'étude	Procès-verbal de bornage Matérialisation physique sur le terrain de la limite cadastrale
Période d'intervention	Année 2026



Commune de Neuville-lez-Beaulieu (08)
Etang de la Fermière

Localisation du bornage

Légende

- Linéaire concerné par le bornage
- Parcille voisine
- Parcelles gérées par le CENCA
- BD TOPO : Cours d'eau



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Sources : BD ORTHO V3® - IGN©2022

5. Informations complémentaires

Le présent dossier de consultation apporte des renseignements généraux des prestations à réaliser. Cependant, ces éléments ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La prise en compte des réalités naturelles et des échanges préalables avec le CENCA pour préciser le contenu pédagogique attendu sont primordiales pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des prestations envisagées.

Le CENCA reste à la disposition des candidats consultés pour tout renseignement ou informations complémentaires.

Il est bien rappelé que cette sollicitation ne constitue en aucun cas un engagement du CENCA à engager ces études. Leur **mise en œuvre étant dépendante de l'obtention de subventions publiques.**

La liste des personnes à contacter pour les détails techniques concernant chaque étude :

Bornage de l'étang de la Fermières (délimitation des berges Nord)	Célestine GREUSARD missionterritoire08@cen-champagne-ardenne.org 06 70 03 82 88
--	--

6.1. Principaux critères de sélection

Le CENCA examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du ou des prestataires retenus en se concentrant sur les points suivants :

- L'expérience du prestataire pour ce genre d'études (40%)
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé (40%)
- Le coût de la prestation (20%).

6.2. Offre du candidat

L'offre devra comporter obligatoirement :

- Le présent cahier des charges signée,
- La proposition financière (voir annexe 1),
- Les devis propres à chaque études, signés par le prestataire.

L'offre pourra comporter en option des documents présentant :

- L'expérience du prestataire pour ce genre d'étude,
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé,
- Tout autre document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.

6.3. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront parvenir par courrier électronique à l'adresse mail : consultation@cen-champagne-ardenne.org au plus tard le **15 janvier 2026**.

ATTENTION : le CEN Champagne-Ardenne utilise le logiciel anti-spams et anti-virus MailinBlack. Chaque candidat est susceptible de recevoir un mail de vérification préalable à la bonne livraison de son message.

Je soussigné (e)

En ma qualité de

Nom de la structure

- S'engage à respecter les conditions générales et les prescriptions techniques définis dans ce présent document

Fait à

 , Le

Signature et cachet

Annexe 1 : Proposition financière (à remplir par le candidat)

Etudes faune sur les sites « zones humides » gérés par le CEN Champagne-Ardenne

Le tableau suivant fait office de bordereau des prix. Le candidat est prié d'indiquer en cochant la case appropriée, les études sur lesquelles il souhaite se positionner et le prix total TTC de l'opération.

Code opé	Description de l'opération	Code site	Nom_site ou du territoire	Qté	Un.	A cocher	Montant TTC
Interventions sur les végétations pour maintenir l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces							
ZHAESN.BORNAGE	Bornage de l'étang de la fermière (délimitation des berges Nord)	08071	Etang de la Fermière	1	étude	<input type="checkbox"/>	
TOTAL							

Nom de la structure

Nom, Prénom

Qualité

Fait à , Le

Signature et cachet